

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

À une séance extraordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphane tenue à l'église de Saint-Épiphane, le lundi 6 juillet 2015, à 21 h 40, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Monsieur le maire :	Renald Côté
Messieurs les conseillers :	Hervé Dubé Vallier Côté Sébastien Dubé
Mesdames les conseillères :	Pâquerette Thériault Nathalie Pelletier Céline D'Auteuil

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise de notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

15.07.191

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et accepté à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

15.07.192

AUTORISATION POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LA RUE VIGER

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre au directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, de puiser les sommes nécessaires dans le fonds de carrières et sablières, pour effectuer les travaux de réparations d'asphaltage de la rue Viger, face au restaurant le Goldorak et face à la rue des étangs, et d'octroyer le contrat à une entreprise qualifiée, le tout, dans le respect de sa délégation de dépenser.

15.07.193

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Il est 21 h 44.

15.07.194

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame la conseillère Céline D'Auteuil et acceptée à l'unanimité des conseillers à 21 h 44.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur
général et secrétaire-trésorier